

## **Automne salarial 2023/accords salariaux 2024**

# **Automne salarial satisfaisant, excepté dans le secteur principal de la construction**

**L'économie suisse se porte étonnamment bien. En comparaison à l'année précédente, plus de 100 000 nouveaux postes ont été pourvus jusqu'à l'automne 2023. Toutefois, malgré une forte pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les salaires n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie après la pandémie de Covid. L'automne salarial 2024 a certes permis quelques timides progrès, mais il faudra franchir de nouvelles étapes lors des prochaines négociations salariales pour surmonter la crise du pouvoir d'achat.**

---

Nora Picchi, membre de la direction et responsable de la politique syndicale

---

## **Généralités**

D'un point de vue économique, la Suisse continue de se porter étonnamment bien malgré les nombreux foyers de crise mondiaux. Le chômage est faible et de nombreux secteurs souffrent d'un manque aigu de personnel qualifié. Parallèlement, le renchérissement a poursuivi sa trajectoire ascendante. Lorsque s'ajoute à cela l'augmentation des primes d'assurance maladie, il en résulte une hausse considérable du coût de la vie pour tous les travailleurs et travailleuses. Ainsi, après les pertes de salaires réels en 2021 et 2022, il a fallu exiger des augmentations substantielles lors des négociations salariales de cette année. En voici les résultats détaillés:

### **1. Santé, commerce de détail, coiffure**

#### **Santé**

Dans le secteur de la santé, le renchérissement a pu être compensé dans la plupart des cantons. Mais, en règle générale, l'argent a manqué pour une augmentation des salaires réels. Certes, de nombreux hôpitaux ont fait preuve de davantage de bonne volonté que l'an dernier, mais ça ne suffit pas. Il faut enfin procéder à une nette amélioration des conditions de travail dans le secteur de la santé et introduire des conventions collectives de travail dans toute la Suisse. Il faut aussi investir dans la formation initiale et continue pour remédier à la pénurie de personnel qualifié.

#### **Commerce de détail**

Dans le commerce de détail, Syna a obtenu des résultats salariaux raisonnables. L'augmentation de 2,2 % des salaires chez Coop en est un exemple: le détaillant s'est mis d'accord avec les partenaires sociaux sur

une compensation du renchérissement et des salaires minimaux plus élevés. Cela fait des années qu'il n'y avait pas eu une telle augmentation.

### **Coiffeur**

La convention collective de travail de la coiffure a enfin été signée. Pour l'année 2024, cela représente une augmentation de jusqu'à 12,5% du salaire minimal. Les salaires individuels pourront augmenter de jusqu'à 20% au cours des quatre prochaines années. Cela constitue un énorme progrès, dans cette branche où les salaires restent bas.

## **2. Secteur principal de la construction, second-œuvre**

### **Construction**

La situation est beaucoup plus sombre dans le secteur principal de la construction, où les employeurs ont fait échouer les négociations salariales. Après un intense conflit l'an dernier, il a été impossible cette année encore de parvenir à un accord. Le personnel de la secteur principal de la construction ne peut plus accepter une telle attitude de la part du patronat: les salaires doivent impérativement être adaptés au renchérissement et à l'augmentation des primes d'assurance maladie.

Des résultats très satisfaisants ont toutefois été obtenus dans d'autres branches de la construction. Dans la construction en bois, par exemple, la grille salariale a été augmentée de 3 %. Des augmentations des salaires réels ont également été obtenues dans les autres branches du second-œuvre, ce qui signifie qu'une augmentation salariale a été accordée en plus du renchérissement. Cela représente une amélioration bienvenue pour le personnel de la branche.

### **Artisanat du métal et CCNT carrelage**

Au terme d'après négociations dans l'industrie métallurgique, Syna est parvenu à présenter un résultat acceptable des négociations salariales pour 2024, avec une augmentation générale des salaires de 85 francs par mois et une augmentation individuelle de 0,75 %.

Dans la CCNT carrelage, les salaires minimaux sont maintenus dans toutes les catégories ainsi que pour les apprenti-e-s. Une augmentation linéaire de 70 francs est par ailleurs accordée dans toutes les catégories, à l'exception des apprenti-e-s, qui voient pour leur part leurs salaires augmenter de 2 %. Les salaires liés au contrat d'apprentissage (changement d'année d'apprentissage) seront augmentés une seule fois de 2 %.

### **Technique du bâtiment et électricité**

Des négociations positives dans la branche de la technique du bâtiment ont permis d'obtenir une augmentation générale des salaires de 120 francs. Il a également été convenu de prolonger la CCT actuelle jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans la branche suisse de l'électricité, c'est une augmentation générale des salaires de 2,2 % qui a été obtenue. Tous les salariés et salarié-e-s entrés dans l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 y ont droit.

### **Échafaudages**

Dans la branche des échafaudages, une augmentation générale de 1,5 % des salaires effectifs des entreprises de l'association a été accordée. Les salaires minimaux ont de surcroît été augmentés de 2,25% et arrondis à la dizaine supérieure.

### 3. Industrie

La conclusion de la nouvelle CCT de l'industrie MEM a apporté une augmentation de 1,7 % des salaires. Il a malheureusement été impossible d'obtenir une augmentation des salaires réels, que les travailleurs et travailleuses de la branche auraient pourtant amplement méritée.

La compensation du renchérissement a été obtenue pour l'industrie horlogère et la tuilerie-briqueterie. Globalement, de nombreuses négociations salariales doivent encore avoir lieu dans l'industrie. Les résultats obtenus jusqu'à présent compensent généralement le renchérissement, mais les augmentations des salaires réels ont été rares.

### 4. Bilan

En résumé, on peut dire que dans l'ensemble, l'automne salarial 2023 a été relativement satisfaisant. Il n'y a guère que dans le secteur principal de la construction qu'aucun accord n'ait pu être conclu. C'est incompréhensible et ça ne contribuera certainement pas à rendre la branche plus attrayante.

### 5. Annexe

Tableau des accords salariaux 2024

#### **Informations complémentaires:**

Nora Picchi, membre de la direction et responsable de la politique syndicale, 044 279 71 29